

Septembre

2020 N°136

Nouvelles de Quéménéven

Keleir Kemeneven

Mairie : 2 rue Saint Laurent

29180 Quéménéven

Tel : 02 98 73 53 33 - Courriel : mairie@quemeneven.bzh

Permanences du maire et des adjoints :

Maire :

Erwan Crouan,

Sur rendez-vous

1 ère adjointe :

Fabienne Lagadec, chargée des finances, des affaires sociales et de la vie associative.

Sur rendez-vous

2 ème adjoint :

Michel Descombes, chargé de la communication et des transitions.

Sur rendez-vous

3 ème adjointe :

Myriam Thébault, chargée des travaux et de l'urbanisme.

Sur rendez-vous

Le mot du Maire

J'ai été très choqué par les inscriptions scandaleuses dont ont été victimes deux exploitations sur la commune voisine de Plonévez-Porzay. Tout le monde a le droit d'exprimer un désaccord, mais encore faut-il pour cela respecter son interlocuteur dans le cadre démocratique qui est le nôtre. Ces inscriptions sont inacceptables, elles doivent être condamnées et leurs auteurs poursuivis. Le débat sur l'avenir de l'agriculture et de l'élevage est passionnant, mais il doit rester serein, intelligent et constructif. Il tombe ici dans la caricature, avec des termes tellement violents qu'ils mettent fin à tout débat avant même d'avoir commencé, à l'image des propos tenus récemment par le député Jean-Charles Larsonneur. Comment peut-on dialoguer avec des mots comme « holocauste », « Auschwitz » ou « nazisme » ? J'ai écrit à Jean-Alain Divanach, président de la FDSEA et également victime de ces inscriptions injurieuses, pour lui faire part de mon soutien.

La fin des vacances n'a pas manqué de piment sur la commune, avec une mairie se transformant à titre exceptionnel en débit de boisson, non alcoolisée certes, mais dans des circonstances pour le moins exceptionnelles, que l'on ne souhaite pas revoir de sitôt, avec stockage de palettes dans la salle du conseil ! La situation que nous avons connue interroge, sur la pollution comme sur l'information transmise aux citoyens. Nous avons eu des échos favorables de ceux qui suivaient nos messages sur le site internet et le compte Facebook de la commune, preuve que les réseaux numériques sont efficaces et réactifs, mais pour les autres ? La question sera évoquée avec Quimper Bretagne Occidentale, qui nous a grandement aidés et tenu informés tout au long de la crise. J'en profite ici pour remercier le personnel de la commune et tous les volontaires qui ont participé à la distribution des bouteilles d'eau avec une grande réactivité !

Je profite de ce mot de rentrée pour rappeler à l'ensemble des habitants de Quéménéven qu'il faut impérativement nous renvoyer la feuille sur les choucas, en donnant le détail des désagréments et des réparations, et leur coût total. Le moindre désagrément ou la moindre réparation doivent être signalés. Nous avons reçu quelques réponses qui témoignent de cas très compliqués, mais nous avons dans l'ensemble reçu relativement peu de réponses, peut-être à cause des vacances. En l'état, si je vais voir le préfet avec la synthèse des réponses reçues, j'ai bien peur que le choucas ne lui apparaisse pas comme un problème... Aussi, j'ai décidé de repousser la date butoir. Merci de faire le nécessaire pour nous rendre au plus vite le document, et au plus tard pour le 15 octobre. Je m'adresse ici autant aux agriculteurs qu'aux particuliers qui sont dérangés, ou qui ont des interventions onéreuses sur leurs habitations à cause de ce volatile.

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

petitjaune@orange.fr

Erwan Crouan

Le Maire présente les demandes de subvention et propose de répartir comme suit les crédits disponibles :

USQ : 1 500.00 €	Concours de la résistance : 30.00 €
Gym loisirs : 204.00 €	Comité de développement des agriculteurs : 75.00 €
Société communale de chasse : 250.00 €	Solidarité paysans : 75.00 €
Amicale Laïque : 1 500.00 €	DDEN : 30.00 €
Retrouvailles et Loisirs : 840.00 €	Secours populaire : 100.00 €
Amicale du personnel communal : 1 800.00 €	Secours catholique : 50.00 €
FNACA : 200.00 €	Restaurants du Cœur : 100.00 €
CCAS de Quéménéven : 1000.00 €	

Délégation du conseil municipal au maire.

Il est proposé au Conseil municipal de confier au Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Le Maire devra rendre compte à chaque séance de Conseil municipal des décisions prises au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal.

Délégation dans les instances.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les délégués suivants :

SDEF : Titulaires : Myriam Thébault, Michel Descombes. Suppléantes : Fabienne Lagadec, Isabelle Richard.

SIVU Centre de secours : Titulaire : Bernard Reculeau. Suppléante : Françoise Tréanton.

Référent sécurité routière : Jérôme Cariou.

Correspondant Défense : Titulaire : Bernard Reculeau.

CNAS (Comité national d'action sociale) : titulaire élue : Dominique Louvel, titulaire agent : Anne Allain.

Référent langue bretonne à Quimper Bretagne Occidentale : Michel Descombes.

Référente ENEDIS : Myriam Thébault.

Commission de contrôle des listes électorales.

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée, suite aux élections municipales. Cette commission est composée de trois élus de la majorité et de deux élus de l'opposition. Ne peuvent être nommés ni le maire, ni les adjoints, ni les conseillers délégués. Possibilité est donnée au Conseil municipal de nommer des suppléants.

Cécile Baraër, Jean-Luc Pétilon, Sylvain Le Goff, Bernard Reculeau, Isabelle Richard.

Marché de voirie 2020-2023 : attribution du marché à l'entreprise COLAS Centre Ouest.

Vie scolaire

Modification du règlement applicable aux services périscolaires (restaurant scolaire et garderie)

La restauration scolaire et la garderie du matin et du soir sont des services rendus par la commune aux parents d'élèves et à leurs enfants. La garderie est ouverte de 7h15 à 8h50 et de 16h40 à 18h45.

ARTICLE 10 : L'accès à la cantine peut se faire sur inscription au mois ou à l'année. L'accès à la garderie du matin et du soir peut se faire sur inscription à la semaine (au plus tard le vendredi précédent à 12h00), au mois ou à l'année. Les parents s'engagent à respecter les délais d'inscription précisés lors de l'envoi des calendriers.



Toute annulation pour la cantine ou la garderie du matin ou du soir devra intervenir dans un délai minimum de 48 heures. Dans le cas contraire, le service sera facturé par la commune au tarif voté annuellement (sauf absence justifiée à l'école). En cas d'absence pour raison de santé, les parents devront préciser la date de retour prévue. Pour la restauration scolaire, pour toute inscription intervenant dans un délai de moins de 7 jours, les inscriptions se feront dans la limite des repas disponibles. Pour la garderie du matin et du soir, les demandes hors délais seront acceptées dans la limite des places disponibles

Le soir, pour tout retard, il est impératif de prévenir le service au **02 98 73 63 01** avant l'heure de fermeture (18h45). En cas de retard non justifié, l'usager sera redevable d'un forfait de dépassement. En cas de retards récurrents, un rendez-vous sera fixé avec la mairie.

Effectif stable : 86 élèves.

23 élèves dans la classe de Marjorie Pétilion-Galetti (maternelle), secondée par Corinne le Coq.

21 élèves dans la classe de Claudine Poulouin (CP- grande section maternelle), secondée par Nathalie Gourtay.

15 élèves dans la classe de Cloé Bernard et de Marion Pennaë (CE1-CE2).

25 élèves dans la classe d'Anne Le Goff (directrice d'école), accompagnée d'Anansa Le Berre(CM1-CM2).

L'Assemblée Générale de L'Amicale Laïque a eu lieu le 4 septembre 2020 à 20 h à la salle municipale.

Travaux d'aménagement du bourg.

Les travaux d'aménagement qui étaient prévus à partir de cette rentrée de septembre sont décalés à l'année prochaine.

Le projet est actuellement analysé par le Conseil Départemental.



Ce délai a permis d'affiner encore le projet et notamment la circulation des engins agricoles, avec un après-midi de tests sur les routes de Kergoat et de Quimper.



Rappel de tri, bac et sac jaune

Je mets les déchets vides en vrac, un par un, sans les imbriquer



- Les bouteilles et les flacons en plastique : (translucides ou opaques).
 - Les petits cartons : boîtes, suremballages et les briques alimentaires.
 - Les emballages métalliques : conserves, boîtes, canettes, aérosols, barquettes, bouteilles de sirop, couvercles métalliques.
 - Les journaux, magazines, prospectus, toutes les enveloppes, cahiers sans spirale, annuaires.
 - Sacs et films plastique, pots de yaourt, barquettes alimentaires.
- Les sacs jaunes sont exclusivement destinés au tri des emballages.

Pour une utilisation optimale de vos sacs jaunes, n’hésitez pas à compacter vos déchets. Il n’est pas nécessaire de laver ses emballages. Bien vidés, ils seront recyclés.

Les déchets non recyclables à jeter dans la poubelle grise

- Les jouets usagés
- Les couches et masques en papier.
- Vaisselle et vitres brisées
- Les cintres

Ne pas mettre dans la poubelle grise : ferraille, planches de bois, végétaux, piles, tubes néon, ampoules, appareils électriques.



Piles au lithium : risque d’incendie.

Les piles au lithium sont contenues dans les appareils électroniques grand public. Elles sont souvent laissées dans les appareils dont les utilisateurs se débarrassent. Or, les opérations de valorisation et d’élimination détériorent les piles au lithium ; ces dernières peuvent être à l’origine de départ de feu, endommageant les installations et exposant le personnel à des accidents. Il est donc nécessaire de demander aux habitants d’ôter les piles au lithium des appareils avant de les jeter ; les piles elles mêmes doivent être éliminées dans les filières piles et batteries(Screlec et Corepile).

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Nous vous rappelons que la divagation des animaux domestiques sur la voie publique est interdite. Nous constatons régulièrement la présence d’excréments d’animaux sur la voie publique, les pelouses ou sur les parterres de fleurs. Pour des raisons d’hygiène, chaque propriétaire est invité à avoir une attitude respectueuse.



Les déjections canines. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les terrains de foot et ce par mesure d’hygiène publique, propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l’interdiction, l’infraction est passible d’une contravention de 68 €. Article R632-1 du Code Pénal. Alors, lors de vos promenades, pensez à emporter un sac avec vous. C’est un petit geste de civilité et de respect pour les autres usagers du domaine public.

Bruits dans les propriétés privées

Horaires autorisés sur la commune de Quéménéven

Jours ouvrables		8h30		19h30	
Samedis		9h		19h	
Dimanches et fériés		10h		12h	

Outre les bruits dans les propriétés privées, ce texte précise les dispositions liées aux bruits de voisinage dans les lieux publics et accessibles au public pour les activités professionnelles, activités de loisirs ou sportives, bruits de chantier et les bruits dans les propriétés privées.

N’hésitez pas à le consulter sur le site de la mairie.

www.quemeneven.bzh

ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION DES JEUNES DANS L'EMPLOI

LANCEMENT DE LA PLATEFORME "FINISTERE JOB"

Afin d'aider les jeunes à trouver un emploi et renforcer leurs liens avec les entreprises du département, le Conseil départemental a créé une plateforme "finistere job" : www.finisterejob.fr. Plus de 11000 offres d'emploi, de stage... y sont regroupées. On y retrouve également un espace candidat qui permet de répondre directement aux offres ou de déposer son CV.



Recensement Militaire :

Les jeunes doivent se faire recenser à la mairie juste après la date anniversaire de leurs 16 ans. Présenter votre pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement. Après avoir procédé au recensement il est obligatoire d'accomplir une journée Défense et Citoyenneté (JDC).



SRADDET : ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil régional, lors de sa séance du 28 novembre dernier, a arrêté son projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Afin de permettre à la population de prendre connaissance et de s'exprimer sur cet important projet pour l'avenir de la Bretagne, une enquête publique est en cours et se termine le 18 septembre prochain dans 7 sites différents dont Quimper et en ligne via :

bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet

ENQUÊTE PUBLIQUE



Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)

Exprimez-vous
du 18 août 2020
au 18 septembre 2020 ✓

Pour tous renseignements (dossier, lieux, permanences, e-registre...)
bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet
Mail : enquetepublique.sraddet@bretagne.bzh

Hôtel de Région
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
Participez à la réunion d'information et d'échanges en ligne
Le 10 septembre de 18h30 à 20h30



USQ

L'assemblée générale de "US Quéménéven" s'est déroulée le vendredi 24/07/20 au stade municipal.

Le président Stéphane Bleuzen a fait le point sur le bilan sportif (maintien de la A en D2 et montée de la B en D3), l'année sportive a été compliquée en raison de la météo et l'arrêt de la saison en mars dû au Covid. Ensuite, le trésorier a fait le bilan financier.

Le président a remercié les bénévoles, les supporters, les sponsors, la municipalité et la présentation du nouvel entraîneur : Sébastien Peron.

A la fin de la réunion, l'élection du bureau a eu lieu :

Président : Bleuzen Stéphane

Trésorier : Provost Pierre-Yves

Trésorier adjoint : Guéguen Gurvan

Secrétaire : Dorval Yanis

Secrétaire adjoint : Rannou Mathias

Membres : Tréanton Eric, Peron Sébastien, Sez nec Pierre, Nihouarn Jean, Scordia Gilbert, Thomas Yannick, Quiko Mathieu



La reprise du championnat est le 13 septembre où les 2 équipes joueront à l'extérieur : A au Paotred-Dispount 3 et la B à Pont de Buis 2. Premier match à domicile le 27 septembre.

Les élus mobilisés pour la distribution de l'eau.

Une pollution de l'Aulne, à Châteaulin a entraîné une dégradation de l'eau du robinet dans une partie de la commune.

Suite à l'annonce de la restriction de l'eau dans 50 communes, une cellule de crise a été montée en mairie pour coordonner la distribution de l'eau en bouteilles aux habitants de Quéménéven. La distribution a commencé dès le jeudi soir, avec l'arrivée des premiers camions affrétés par Véolia et elle s'est poursuivie le vendredi, samedi et dimanche. Plusieurs centaines de bouteilles ont été distribuées ou livrées.



Opération : Ici commence la mer



Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Ouest-Cornouaille, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) lance une opération intitulée : « Ici commence la mer ». Cette opération consiste à identifier les avaloirs d'eau pluviale à l'aide de clous en laiton pour informer la population sur les connexions existantes entre « la rue » et « la mer » via le réseau d'eau pluviale.

L'objectif est d'inciter les usagers à ne pas jeter de déchets (chewing-gums, mégots, masques, déjections canines...) dans les espaces publics. À noter, à lui seul, un mégot pollue 500 litres d'eau, met 25 ans pour se décomposer et contient de 4 à 7 000 toxines différentes.

Partenaire de l'opération, la commune de Quéménéven va installer 15 clous « Ne rien jeter, Ici commence la mer » fournis par OUESCO. Pour toucher le plus grand nombre, l'équipe municipale a choisi de marquer prioritairement les avaloirs d'eau pluviale situés à proximité du café-restaurant, commerces, équipements sportifs et culturel ou encore de l'école.

Infos sur la covid 19

Site ARS Bretagne www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19.

